

ANNEE 2016

DELIBERATION N°9

20160063

SEANCE PUBLIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2016

Date de convocation :
23 septembre 2016

Date d'affichage :
.....

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 15

Vote : 15
Pour : 15
Abstentions : 3
(M. Sorhaits, Mme Vigier, M. Goñy)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille seize, le 28 septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 septembre 2016, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents :

M. Paul BAUDRY, Maire, et Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mme GALLOT, M. DAVRIL M. YAOUANC, M. LAHORGUE Mme BONZON, M. BIGÉ, Mme GAY, M. KLISZ, M. BIGOTEAU, Mme RECART, Mme DELETTRE, Mme DALLET, M. ETCHEGARAY, M. SORHAITS, Mme VIGIER, M. GOÑY, Mme UHALDEBORDE

Absent(s) excusé(s) :

Mme ETCHEVERRY

Secrétaire de séance : M. DAVRIL

**Objet : Autorisation accordée au Maire pour la
demande d'autorisation de défrichement de la
parcelle cadastrée n° AW 119**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le projet d'un nouveau lotissement communal Chemin Benoit.

Afin de permettre l'avancement de ce dossier, il est nécessaire de demander l'autorisation de défrichement pour la parcelle cadastrée n° AW 119 d'une superficie de 20 671 m² environ.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code de l'environnement et plus particulièrement les articles L122-1 à L122-3-3 et L122-11,

Vu le code forestier et plus particulièrement les articles L341-1 à L342-1, L363-1 à L363-5 et R341-1 à R341-9,

Vu la circulaire DGPE/SDFCB/2015-925 du 3 novembre 2015 sur les règles applicables en matière de défrichement,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de demander l'autorisation de défrichement de la parcelle cadastrée n° AW 119

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à demander l'autorisation de défrichement de la parcelle cadastrée n° AW 119 d'une contenance de 20 671 m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Paul BAUDRY.

Transmis à Mme la
Sous-Préfète de Bayonne,
Publié et rendu exécutoire le :



APRES en avoir délibéré.